

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
Séance du 15 septembre 2022**

Date de convocation : 09/09/22

Date d'affichage : 09/09/22

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de Jean-Noël EDERN, Grégory HELLIO, Olivier LE BIHAN et Edwige van GAALEN

Procurations :

Jean-Noël EDERN pour Nadine PLUCHON

Grégory HELLIO pour Roger GUILLOU

Olivier LE BIHAN pour Rachel BOUTOILLER

Edwige van GAALEN pour Valérie QUERE

Eric LE DUFF a été élu secrétaire de séance

**4-1 HLC : Approbation de la modification des Statuts de l'EPCI :
ajout de la compétence Lecture Publique**

Rachel BOUTOILLER, Adjointe chargée de la Culture, expose au Conseil la démarche entreprise par Haut-Léon Communauté pour accompagner le développement de la Lecture Publique sur les différentes communes du Territoire. Un travail collaboratif est en cours avec l'ensemble des acteurs (Elus, Agents gérant les bibliothèques et médiathèques, bénévoles des structures). Un travail est en cours sur l'architecture informatique, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Communautaire a approuvé cette démarche et le recrutement d'un agent sur un contrat de projet pour assurer la coordination de cette action. Les communes sont donc appelées à approuver la modification des Statuts liées à cette mission nouvelle :

Vu les Statuts de Haut-Léon Communauté ;

Considérant que, par délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020, HLC a entériné le lancement de la démarche de « développement de la Lecture Publique », et acté le recrutement d'un agent en contrat de projet pour assurer la coordination de la Lecture Publique ;

Considérant que la Communauté est accompagnée par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en place de l'architecture informatique ;

Considérant l'avancée de la démarche pour la mise en réseau des médiathèques et bibliothèques du Territoire ;

Considérant la nécessité de compléter l'article « 7-4-1 – Culture » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve :

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

réf. : 029-212900302-20220915-CM20220941-DE

La modification statutaire par le rajout aux Statuts communautaires de la **Com**
de la Lecture Publique tout particulièrement la coordination et l'animation du réseau des médiathèques
et bibliothèques du territoire communautaire »,
par 26 voix pour , 1 voix contre (Charles de KERMENGUY qui explique craindre une baisse de niveau du service
analogue à celle qu'il a constatée à l'Office de Tourisme suite à l'évolution décidée par l'intercommunalité).



Fait à CLEDER, le 27 septembre 2022
Pour extrait certifié conforme

Gérard DANIELOU
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication